

Depuis le 17 mars dernier, et l'adoption par le parlement de la loi Hamon, les avocats sont autorisés à recourir à la publicité ainsi qu'à la sollicitation personnalisée.

Et c'est le Barreau de Lille qui lance la première campagne de la profession. Humour et références artistiques sont au rendez-vous de cette campagne, déclinée en affichage et en print dans les quotidiens régionaux, et réalisée par l'agence Tapages Lille.